
Don du citoyen Bertrand, commandant en second de la garde nationale de Saint-Flour, de ses épaulettes en argent, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Bertrand, commandant en second de la garde nationale de Saint-Flour, de ses épaulettes en argent, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 610;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39975_t1_0610_0000_15;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

plir entièrement, pour sauver la patrie, les membres du tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord vous invitent à rester à votre poste jusqu'à la paix qui affirmera la République française, une et indivisible sur les bases impérissables des droits éternels de l'homme et du citoyen.

« A Saint-Brieuc, primidi frimaire, première décade, l'an II de la République française, une et indivisible.

A. LE ROUX, *président*; BUART; GELARD; PAULMIER; BESNÉ, *accusateur public*; GOURLAY, *greffier*.

La commune de Remiremont expose à la Convention, qu'étant régénérée par les avantages de la Révolution, elle ne peut porter plus longtemps un nom qui lui rappelle son avilissement sous le règne de la superstition et de la féodalité : elle demande à changer ce nom, qui lui est odieux, en celui de Libremont.

Insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

Les représentants du peuple dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais font part à la Convention que partout on ferme les églises, on brûle les confessionnaux et les saints, on fait des gargousses avec les livres des lutrins : le peuple ne veut plus ni prêtres ni nobles ; il veut la liberté, l'égalité et la raison.

Insertion au « Bulletin » (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

Lettre du citoyen Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais et de l'Oise, datée du premier jour de la seconde décade du troisième mois, etc.

Le charlatanisme religieux fait naufrage. La déprêtisation est à l'ordre du jour. Les lettres de prêtrise pleuvent autour de moi partout où je vais ; elles sont toujours accompagnées des lettres les plus originales. Les uns conviennent honteusement du rôle de charlatan qu'ils ont joué ; d'autres disent : nous étions des imposteurs, et nous allons devenir les apôtres de la vérité. D'autres enfin déclarent qu'après avoir été complices de toutes les atrocités commises au nom du fanatisme, il ne leur reste d'autre ressource que celle d'expié par leurs remords les maux qu'ils ont causés ; ils me conjurent de rendre publiques leurs déclarations, afin d'éclairer leurs semblables. Vous sentez

combien la collection de ces déclarations sera intéressante. Des prêtres devenus hommes, c'est sans doute là un miracle bien plus frappant que ceux que nous prêchaient les émissaires noirs. Partout on ferme les églises, on brûle les confessionnaux et les saints, on fait des gargousses avec les livres des lutrins.

Je reviens de Péronne, où la fête de la raison se célébra avec toute la simplicité de la nature, tout l'ordre de vrais républicains et dans les épanchements de la plus douce fraternité. Une montagne, couverte de gazon, était élevée sur la place ; une femme, représentant la liberté, était à la cime, tandis que les saints et saintes se disputaient avec les titres de noblesse à qui brûleraient mieux et disparaîtraient le plus vite. La noblesse s'embrasa plus tôt et se réduisit en cendres. Le clergé, plus dur et plus acariâtre, fit quelques difficultés ; mais il n'avait reculé que pour mieux sauter, et il fut en effet détruit en un instant, sans qu'il s'opérât même la moitié d'un miracle. Les campagnes avaient toutes des députés à cette fête. Ils n'attendirent pas mon prône républicain pour crier : *Plus de nobles, plus de prêtres ! La liberté, l'égalité et la raison !* Deux mariages se firent sur la montagne, et l'un des époux était un divorcé. Cette fête, à laquelle assista mon collègue Duquesnoy, se termina par des banquets et des danses ; mais ce qu'il est bon de remarquer, c'est le propos de plusieurs filles venues de la campagne :

« Ils viendront cor chez curés, nos dire que des morcieux de bos sont des saints ; oh ! leur dirons : « êtes des menteux, o ne voulons pas de vous ! »

Il faut néanmoins convenir que MM. les saints étaient des personnages bien précieux à garder, car j'apprends à l'instant que parmi tous ceux qui se rassemblent dans les salles du département, la seule tête de M. saint Jean vaut 150,000 livres ; ils étaient si luxuriens, ces messieurs, qu'on avait fait à leurs os de petits édifices en or et argent, et qu'au lieu de tuiles et d'ardoises, on les avait couverts en pierreries.

Signé : DEMONT.

Le citoyen Bertrand, commandant en second de la garde nationale de Saint-Flour, fait don à la patrie de ses épaulettes en argent.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (2).

Le citoyen Bertrand, habitant de la commune de Saint-Flour, envoie à la Convention ses épaulettes. Il lui demande d'atteindre les usuriers et de leur faire restituer ce qu'ils ont, pendant si longtemps, volé au peuple. (*On applaudit.*)

Il sera fait mention honorable de l'offrande. La pétition est renvoyée à un comité.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 346.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 346.

(3) *Bulletin de la Convention* au 4^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II, mercredi 4 décembre 1793 ; *Moniteur universel* (n° 77 du 17 frimaire an II (Samedi 7 décembre 1793), p. 399, col. 2). Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 83.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 176.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 442, p. 176).